

Le ras-le-bol des pêcheurs de loisirs de la Manche

L'assemblée générale du comité départemental de la pêche maritime de loisirs s'est tenue, samedi, à Urville-Nacqueville. Les adhérents déplorent les lourdeurs administratives qui pèsent sur eux.

Trois questions à...

Denis Richard, président du comité départemental de la pêche maritime de loisirs depuis mars.

Comment se portent les associations de pêche dans le département de la Manche ?

Elles se portent plutôt bien. Notre association regroupe vingt-six associations, soit 2 600 adhérents. C'est une bonne nouvelle parce que ces chiffres sont en augmentation. Cette année, nous avons notamment accueilli trois nouveaux clubs de pêche et un quatrième, celui de Cherbourg, toque à la porte.

Le retour du thon sur nos côtes depuis quelques années amène aussi des pêcheurs supplémentaires. Nous, notre but, c'est de regrouper les pêcheurs et d'amener du lien entre eux. On regroupe toutes les formes de pêche : sous-marine, à pied, en bateau, sur le bord ou encore en canoé.

Comment ont évolué les conditions de pêche en 2024 ?

On s'aperçoit qu'il y a, de plus en plus, une diminution de la ressource. On peut trouver plusieurs raisons à

cela mais la principale reste liée à la pêche à outrance au large, avec des bateaux usines. À cause des lobbies, on a beaucoup de mal à se faire entendre. Par exemple, le maquereau et le chinchard, qu'on pêchait il y a encore quelques années en quantité importante, sont devenus beaucoup plus rares. En revanche, on observe de fortes augmentations d'espèces devenues invasives. Comme l'araignée et le poulpe. Ils deviennent un vrai fléau parce qu'ils se nourrissent de moules pour l'araignée et de crustacés pour le poulpe.

On sent aujourd'hui une grande colère de la part des pêcheurs plaisanciers envers l'État. Comment l'expliquez-vous ?

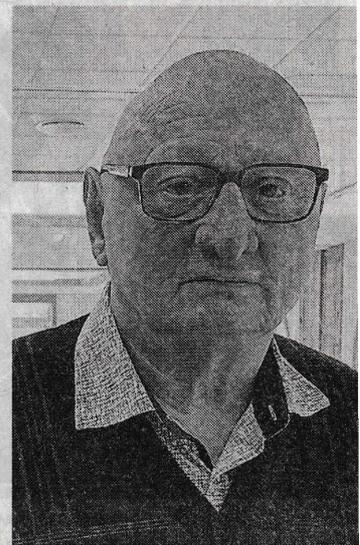
Cette année encore, il y a eu une multiplication de nouveaux arrêtés. On a du mal à suivre et ça agace tout le monde. Beaucoup de quotas ont été institués. Par exemple sur le lieu, avant, on n'avait pas de quotas. Maintenant, on ne peut en pêcher que deux par jour et la dimension a augmenté de 30 à 42 cm. Ceux qui pêchent le bar au bord ne peuvent plus garder le poisson, ils sont obligés de le relâcher. Pour la pêche à pied par exemple, on a le droit à

cent palourdes de 4 cm. Et maintenant, on doit la pêcher avec un râteau de 20 cm avec des dents rondes de 7 cm et écartées de 2 cm. Et alors qu'il y a une prolifération des araignées, on reste limités.

Beaucoup de petites choses comme ça s'accumulent. Il y a un ras-le-bol des normes. On nous met des quotas alors qu'au large, des bateaux usines pêchent des tonnes et des tonnes de poissons et on ne leur dit rien.

Et pour nous, ce sont aussi des contraintes supplémentaires parce qu'il faut sans cesse communiquer ces nouvelles règles auprès des pêcheurs. Il y a une grande incohérence. On a l'impression que ces décisions sont prises dans des bureaux par des gens qui ne vont jamais sur le terrain. Les nouvelles législations arrêtent même certains pêcheurs.

Propos recueillis par
Noémie BAUDOUIN.



Denis Richard, président du comité départemental de la pêche maritime de loisirs, lors de l'assemblée générale, samedi à Urville-Nacqueville. Une vingtaine d'associations de la Manche étaient représentées.

PHOTO : OUEST-FRANCE

293

C'est le nombre d'infractions qui ont été relevées en 2023 auprès des pêcheurs plaisanciers, principalement pour non-respect des dimensions (soit de la taille) ou des quotas.